

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Demande d'opinion

Projet résidentiel et commercial, 78 rue Saint-Paul

- Résolution

4. Suivis et adoption des procès-verbaux

(Assemblées régulières et spéciale antérieures 09-23 à 05-24)

5. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc

6. Période de questions et commentaires citoyens

7. Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses ;
- Autorisation et remboursement de dépenses.

8. Rapport des délégations et autres participations des administrateurs.rices du Conseil de quartier

- Recommandation du conseil de quartier à la CUCQ (*Résolution*)
- Pistes cyclables: intégration sur les rues quai St-André et Abraham Martin (*Résolution*)
- Projet Comédie Ha!
- Sécurité piétonne dans les zones scolaires
- Intervention auprès de CDPQ-Infra
- Ceinture de chantier-terrain de la Garde-Côtière sur le boulevard Champlain
- Suivis :
 - Débordement du fleuve : travaux par la Ville et CUQ
 - Place de Namur

9. Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
- Adoption du calendrier d'assemblées (*Résolution*)
- Sujet à venir prochaine assemblée

10. Correspondance

11. Divers

12. Levée de la séance

Procès-verbal

1.0 Ouverture de l'assemblée à 19h.

Monsieur Gilbert se présente et souhaite la bienvenue aux personnes du public. Il en profite pour souligner les 12 ans d'engagement du président sortant, M. Alain Samson.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Gilbert accordera la priorité à certains points étant donné le temps alloué à la consultation publique. Les points 3.0, 5.0 et certains éléments du point 8.0 notamment, la circulation autour de la rue du Parloir et de la rue Couillard et la piste cyclable sur la rue Dalhousie, seront traités en priorité.

La modification de l'ordre du jour est PROPOSÉE par Jocelyn Gilbert et DÛMENT APPUYÉE À L'UNANIMITÉ.

3.0 Demande d'opinion

Projet résidentiel et commercial, 78 rue Saint-Paul

Hélène St-Pierre se présente et présente aussi M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale de la **Ville de Québec**. **La présente permet de mettre en place une consultation publique sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'apporter une modification de zonage.**

M. Bel présente les deux projets de règlement liés à l'urbanisme et au zonage.

La parole est ensuite donnée à l'architecte M. Antoine Guy et le promoteur M. Nicolas Paradis répond aux questions du public.

Les administrateurs du Conseil posent les questions qu'ils jugent pertinentes et terminent en donnant leur avis.

Cet avis mènera vers une résolution dûment appuyée.

Un projet résidentiel et commercial est prévu sur le terrain situé au 78, rue Saint-Paul, situé entre la rue Saint-Paul et Quai Saint-André.

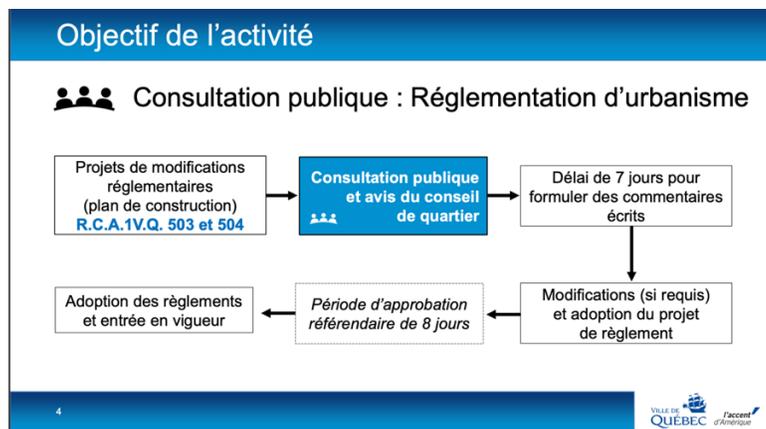
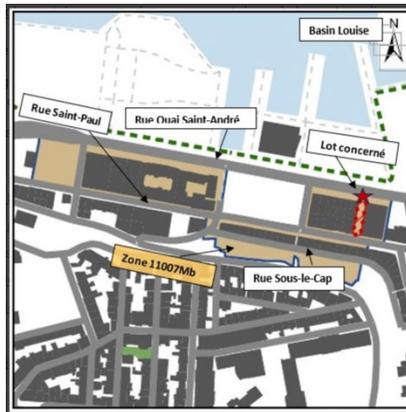
Le projet de 6 étages prévoit l'aménagement de 10 logements aux étages supérieurs et d'un local commercial au rez-de-chaussée.

Considérant le caractère unique du secteur, la Ville souhaite adopter un plan de construction afin de permettre la réalisation du projet dans le respect de l'environnement existant.

Le terrain visé est également assujéti à la [Commission d'urbanisme et de conservation de Québec](#) de même qu'au ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.

Principales modifications à la réglementation

Les modifications réglementaires proposées concernent deux règlements en lien avec le plan de construction. Seul le projet de modification *R.C.A.1V.Q. 504* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire relativement à l'aire d'agrément.



Le Règlement R.C.A.1V.Q. 503 établit les critères qui visent à encadrer un projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot visé, avec comme objectifs de consolider le tissu urbain de la rue Saint-Paul par la construction d'un lot vacant exigu et de bonifier l'offre résidentielle dans le contexte de la crise du logement.

Voici les modifications au règlement RC1DQ 504 :

Modifications réglementaires		
2 ^e Règlement R.C.A.1V.Q. 504 • Plan de construction	Normes actuelles Règlement en vigueur : zone 11007Mb	Normes proposées Plan de construction Lot visé
		Hauteur maximale de 16 m
	Aire d'agrément de 4 m²/log.	Aire d'agrément de 2 m²/log.
	5 cases de stationnement	Aucune case requise
	Largeur minimale d'une case de 2,6 mètres	Largeur minimale d'une case de 2,55 mètres
	Un véhicule doit sortir en marche avant d'une aire de stationnement	Un véhicule n'est pas tenu de sortir en marche avant d'une aire de stationnement

M. Bel présente aussi les dates importantes à retenir pour la suite du processus.

Prochaines étapes	
Étapes	Dates (2024)
Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier	13 mai
Consultation écrite de 7 jours	14 au 20 mai
Conseil d'arrondissement : Adoption du projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 504 et avis de motion	10 juin
Adoption du Règlement R.C.A.1V.Q. 503	
Période d'approbation référendaire	12 au 19 juin
Conseil d'arrondissement : Adoption du Règlement R.C.A.1V.Q. 504	25 juin
Entrée en vigueur du règlement	juillet

M. Antoine Guy, promoteur du projet du 78 St-Paul, présente les généralités du projet.

Le site, puisqu'exigu, permettra une entrée principale sur la rue St-Paul et un accès minimal rue Quai St-André. Le projet vise à revitaliser le secteur en créant un projet structurant et attirer des individus qui aimeraient y vivre. Le projet permet aussi de poursuivre la vocation commerciale de la rue St-Paul et de densifier le quartier de façon douce, par l'ajout de 10 logements.

Le complexe ne fait pas obstacle à la vue sur le *Bassin Louise* ni sur le *Petit Séminaire*.

Des matériaux sobres comme une maçonnerie d'argile et des rappels architecturaux permettront à l'édifice de mieux s'harmoniser avec les bâtiments déjà existants. La fenestration généreuse fera écho à l'ancien quartier industriel.

M Nicolas Paradis répond aux questions du public. M. Bel est appelé aussi à intervenir au besoin.

1- Quelle est la superficie des logements (en pieds carrés) ? Combien de temps prendra l'actualisation du projet et la fin des travaux prévus ?

Les logements auront respectivement une surface de 800 pieds carrés ; on espère attirer des résidents permanents (*moins appropriés aux familles en raison de la superficie des logements*). La construction est prévue à l'automne et la fin des travaux à l'été suivant pour affecter le moins possible les résidents du quartier.

2- Quel sera l'empiètement sur la chaussée lors des travaux et pour combien de temps ?

On espère garder l'empiètement au minimum et un règlement demande une conformité soit, un délai d'un mois pour chaque rue : Quai St-André et Rue St-Paul. Le site Internet rendra compte de l'avancement du projet.

3- Le propriétaire de *Renaud Vaisselle* et promoteur lui-même se dit en faveur du projet puisqu'il s'agit d'un ajout de logements et espère qu'il sera retenu. Pourquoi ne pas étendre le zonage au bâtiment de *Renaud Vaisselle* qui a besoin d'être rénové aussi? Il souhaite un amendement de zonage pour permettre par le fait même d'harmoniser les hauteurs des édifices.

M. Bel : le quartier est un site patrimonial très sensible et chaque projet est touché par un plan de construction. Il doit être approuvé par le Ministère de la Culture. L'analyse de bâtiment de *Renaud Vaisselle* pourra se faire individuellement.

Un citoyen s'inquiète de sa sécurité puisqu'il utilise le terrain vacant visé par le projet pour sortir de son logement.

Le promoteur et l'architecte réitèrent que la sécurité piétonne est prioritaire et devient une obligation.

Un autre intervenant apporte son appui au projet puisqu'il concerne l'occupation d'un terrain vacant et s'inscrit dans un désir de densifier la population dans le quartier et attirer des services de proximité qui répondront aux besoins des résidents. Il s'inquiète du zonage restrictif qui oblige les promoteurs à passer à travers un processus de consultation souvent lourd. Un zonage uniforme pourrait mettre en valeur les bâtiments adjacents. Il est en désaccord avec le zonage pièce par pièce.

Un résident désire lui aussi retrouver une vie active dans le quartier. Il est content de la présentation mais, émet un commentaire : la pénurie de cases

de stationnement car, on émet plus de vignettes que d'espaces disponibles. Les resquilleurs sont aussi nombreux à utiliser sans vergogne les espaces de stationnement prévus dans les complexes de condos environnants.

M. Paradis en profite pour ajouter qu'un service *Communauto* privé sera offert à tous les locataires ou propriétaires de son projet de logements.

Un citoyen souligne que comme promoteur dans le quartier, il a reçu l'appui des commerçants et souligne la bonne collaboration de la Ville.

Commentaires et questions des administrateurs :

Claudia Bennicelli déclare que le stationnement prévu sur la rue Quai St-André supposera une sortie à reculons; est-il réaliste de concevoir le stationnement ainsi et cela ne posera-t-il pas un danger ?

M. Paradis propose de stationner de reculons et répète qu'en raison d'une servitude, les deux espaces de stationnement doivent être conservés.

Jocelyn Gilbert, président du conseil d'administration, demande un vote pour soutenir le projet de logements au 78 Rue St-Paul, suite à la modification réglementaire.

Résolution 24-05-13-01

SUR UNE PROPOSITION de Jocelyn Gilbert APPUYÉE à l'unanimité, IL EST RÉSOLU d'appuyer le Projet de logements au 78 rue St-Paul.

Bravo au promoteur !

4.0 Suivis et adoption des procès-verbaux

(Assemblées régulières et spéciale antérieures, 09-2023 au 05-2024)

Reporté au prochain conseil d'administration

5.0 Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc

- Une coupe d'arbres a été faite sur un terrain du Port de Québec. Les autorités portuaires ont pris cette décision car, les arbres étaient malades. Des arbres seront replantés. *Parcs Canada* procèdera aussi à la coupe de 16 frênes malades dans le *Parc de l'Artillerie* et ils seront tous remplacés par des arbres d'autres essences.
- Rue Dalhousie piste cyclable :
Cette piste passait sur les quais mais, de nouvelles normes de sécurité ont obligé son déplacement dans la rue Dalhousie. Suite à un accident mortel à l'automne 2022, des instances ont été réunies pour s'interroger

sur des solutions et sécuriser la piste. Certains aménagements permanents ont été apportés comme, des feux vélo, des murets de division et le retrait d'une voie de circulation. Les aménagements demeurent et seront bonifiés afin que la piste soit utilisée sur quatre saisons. Les plans seront présentés dans une assemblée ultérieure. Un suivi de Mme Leduc sera fait à une prochaine rencontre.

- Les commerçants du quartier se sont regroupés sous une société de développement commercial (SDC).
- Travaux sur la rue Ste-Famille : on mène des fouilles archéologiques. En s'abonnant à l'*Infolettre Vieux-Québec*, le citoyen pourra suivre l'évolution du chantier.
- Avec le retour du beau temps revient le stationnement illégal dans les zones réservées aux détenteurs de vignettes de **zone 8**. On retourne au renforcement du respect de cette zone.
- Ajout d'un arrêt sur les rues St-Louis et Du Parloir pour assurer la sécurité des élèves de l'*École des Ursulines*.
- Collecte des ordures et matières résiduelles.
À l'automne, la cadence a été augmentée temporairement suite aux plaintes. L'équilibre est de retour soit, 2 collectes par semaine. Quand il y a des poubelles déposées le mauvais jour, formuler une requête au **311**.

6.0 Période de questions et commentaires citoyens

1- Un citoyen se plaint de la hausse soudaine du prix des vignettes de stationnement pour les propriétaires de deux véhicules, (prix de la vignette qui est passé de 100\$ à 375\$).

Il s'interroge aussi sur le plan de circulation établi sur la Côte de la Montagne, la rue Ste-Famille et la rue Buade, plan qui limite l'accès pour les résidents à proximité. Il s'inquiète particulièrement de l'augmentation du volume automobile avec l'arrivée des touristes.

Sa dernière préoccupation concerne les stationnements interdits sur une longue période et en souligne l'inconvénient. (Remorquages inutiles; retrait de la plainte ou acquittement).

- Mélissa Coulombe-Leduc souligne qu'il n'y a pas eu d'augmentation du coût des vignettes depuis les quinze dernières années. Des augmentations ont aussi été votées dans les budgets de 2023 et 2024 pour couvrir les frais accrus d'entretien des voies et du déneigement. Elle souligne que cette augmentation s'applique sur TOUT le territoire de la Ville de Québec.
- Côte de la Montagne : les travaux, qui avaient été reportés, ont permis de refaire le mur au *Parc Montmorency*; les travaux devraient se terminer dans les prochaines semaines. La circulation en alternance sera maintenue dans le secteur du Château Frontenac.
- Rue Ste-Famille : la chaussée est rétrécie pour devenir un sens unique et des travaux sont en cours pour bonifier la largeur des trottoirs. L'introduction d'un sens unique pourrait favoriser la diminution de la circulation.

- Lorsque les interdictions de stationner se prolongent, **consulter le 311** pour obtenir plus d'information. Même chose pour l'arrêt proche du *Parc Notre-Dame de la Garde*, installé pour favoriser une circulation, piétons, automobiles et cyclistes, plus fluide.

Jocelyn Gilbert ajoute que lors de modifications au parcours de circulation, le Conseil est consulté et que ce dernier s'assure de relayer l'information et les préoccupations de sorte que toutes les parties soient gagnantes.

Une citoyenne aimerait revenir sur l'apaisement de la circulation. Étant résidente de la rue Wilfrid Laurier, elle constate que l'achalandage routier demeure et s'accroît lorsque la Grande-Allée devient piétonne. Une lettre a été envoyée et des interventions ont été faites auprès de la Ville avec l'appui des résidents, qui occupent au moins 200 logements dans le secteur. Elle suggère de fermer complètement Grande-allée à partir de la Rue Claire Fontaine pour palier à cet irritant et espère une solution pour l'été 2024.

Mme Coulombe-Leduc note que la discussion et la concertation doivent aussi se faire avec les hôtels *Le Concorde* et *Wilfrid-Laurier*, sans oublier les commerçants avoisinants.

En octobre, les équipes de travail de la Ville ont été approchées pour faire une première réflexion avec les citoyens et les commerçants afin d'établir un nouveau patron de circulation avec l'arrivée du réseau structurant, considérant que le tramway devait circuler sur René Lévesque.

Suite au report du projet de tramway, Mme Leduc pense qu'il serait pertinent de planifier la rencontre en tenant compte de ce report et d'ajuster la concertation pour apporter cette préoccupation citoyenne de l'achalandage sur Wilfrid-Laurier. Elle fera pression pour qu'elle ait lieu et que des solutions soient apportées.

L'arrivée des deux entités SDC dans le quartier permettra une gestion mieux structurée; il y aura sûrement des discussions et Daniel Riverin suit le dossier.

La directrice du CPE *Les Petits Murmures* se demande quelle est la priorité pour la sécurité sur la rue Couillard ?

La conseillère est sensible à l'enjeu de sécurité des tout-petits autant qu'elle promeut une sécurité pour les personnes âgées du quartier. Des discussions informelles ont eu lieu. Elle espère que les concertations prévues avec le CPE et la Ville lui permettront d'exercer plus de pression sur les instances décisionnelles et établir une stratégie de sécurité routière dans le secteur de la garderie.

Un citoyen souligne les bienfaits d'ajouter une traverse piétonne sur Quai St-André. Il souligne que la traversée est difficile aux abords de la Côte de la Canoterie. Il souhaite voir une mise en place de la piste cyclable sur Dalhousie à l'image de celle sur le chemin Ste-Foy.

On lui rappelle de faire une requête au **311** pour souligner la traversée difficile.

Question de l'administratrice Nadia Leclerc: l'occupation de stationnements privés par des touristes n'entraîne aucune effraction émise par les policiers de la Ville de Québec. Est-ce une réglementation municipale ?

La Ville n'intervient pas sur un terrain privé, c'est plutôt la responsabilité du propriétaire de faire remorquer, à ses frais, le véhicule délinquant.

Farrah Bérubé poursuit en arguant que la Ville devrait faire remorquer les véhicules qui occupent illégalement les espaces de stationnement réservés aux détenteurs de vignette(s); cela pourrait avoir plus d'incitatifs sur les resquilleurs, qu'un simple constat d'effraction.

Un arrêt sera placé au coin de la rue Du Parloir. (Voir point 8)

Toutefois le marquage n'est pas fait sur la chaussée. On souhaite un ralentissement de la circulation à cet endroit. **Andréanne Bernier souligne que le stationnement de voitures dans le débarcadère des autobus scolaires peut ralentir et compliquer considérablement la circulation sur chemin St-Louis et mettre en danger la sécurité des enfants.**

Les travaux de marquage n'ont pas débuté; il faut faire une requête au **311**, et signifier la priorité du secteur scolaire. Il faut aussi demander une traverse surélevée.

La Ville viendra-t-elle faire une autre présentation sur les travaux prévus au Parc du Corps-de-Garde ?

Parcs Canada finalisera les travaux cette année et la CCMQ prévoit de 3 à 4 ans pour cette réalisation, avec un séquençage.

Jocelyn Gilbert souligne l'arrivée des amateurs de vitesse et d'automobiles bruyantes (particulièrement en soirée et la nuit); y aura-t-il une surveillance policière accrue?

Mme Coulombe-Leduc attend la prochaine assemblée afin d'obtenir des statistiques à jour. La réglementation est resserrée pour accorder plus de pouvoir mais, les fautifs doivent être pris sur le fait ! Une capture vidéo de l'incident peut mener à un constat d'effraction. La Ville est consciente que cette problématique a cours sur plusieurs artères de son territoire. Elle désire faire connaître davantage la réglementation et sensibiliser la population concernée.

Jean-Philippe Boivin renchérit en invitant la Ville à communiquer le nombre de constats émis quant à cette problématique pour que le citoyen n'ait pas l'impression que le problème est balayé sous le tapis mais bien, que les autorités concernées y sont sensibles et agissent.

7.0 Trésorerie

Résolution 24-05-13-02

Le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap Blanc, Colline parlementaire dépose une résolution pour couvrir les frais de secrétariat de 125\$ à Mme Hélène Dion , sur une **PROPOSITION DE Nadia Leclerc, DUMENT APPUYÉE par Daniel Riverin.**

Résolution 25-05-13-03;

Le Conseil de quartier modifie l'article 128 PROPOSÉE par Nadia Leclerc pour modifier l'article 128 traitant du fonctionnement des signataires au compte du Conseil, afin d'ajouter le secrétaire comme signataire légal, au même titre que le président et le trésorier , sur une **PROPOSITION DE Nadia Leclerc et DUMENT APPUYÉE par Farrah Bérubé.**

- Budget, état des revenus et dépenses ;
- Autorisation et remboursement de dépenses.

Ces deux points seront traités à la prochaine assemblée du Conseil.

8.0 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs.rices du Conseil de quartier.

- Recommandation du conseil de quartier à la CUCQ (résolution)
Ce point n'a pas été traité.
- Pistes cyclables: intégration sur les rues quai St-André et Abraham Martin

La piste sera déplacée sur la rue Quai St-André. Ainsi, elle tournera sur la rue Dalhousie. La piste cyclable, sur la courte portion de Quai St-André, sera de chaque côté de la rue et sera donc unidirectionnelle. Une fois que la piste aura traversé l'intersection, la piste redeviendra bidirectionnelle, ce qui n'est pas idéal. Le tout sera analysé par la table de concertation *Vélo* et des commentaires y seront apportés. La circulation de camions lourds est à considérer.

- Projet Comédie Ha! **Ce point est reporté**
- Sécurité piétonne dans les zones scolaires

Nadia Leclerc présente le projet pilote de *Mobilisation Haute-Ville* (un OBNL qui a pour but de soutenir la participation citoyenne sur le territoire de la haute-ville), quant à l'occupation des terrains de l'ancienne école St-Louis de Gonzague. Après discussions avec la Ville, *Mobilisation Haute Ville* s'est vu octroyer le mandat de monter un projet pilote pour cet été.

Ce projet repose sur l'utilisation d'une partie du terrain de l'ancienne école St-Louis-de Gonzague par des membres de la communauté (*organismes et*

citoyens.ennes) pour rendre ce lieu invitant aux personnes fréquentant ou habitant le quartier, bref, à l'investir dans une perspective citoyenne et communautaire.

Suite à l'investissement des lieux durant l'été, *Mobilisation Haute-Ville* sera en mesure d'informer la ville sur les potentialités de ce dit terrain dans le futur.

Dans cette optique, *cet OBNL* souhaite constituer un comité organisateur pour explorer ensemble, les possibilités d'utilisation et d'animation de ce lieu. Ainsi, les citoyens.ennes intéressés.es à venir réfléchir, concevoir et animer ce lieu sont invités.ées à contacter Ludivine Caussan:

lcaussan@mobilisationhauteville.com

Une subvention de 3 000\$ a été octroyée pour la sécurité routière autour de l'École des Ursulines. Le comité de parents de l'École a accordé, de son côté, un montant équivalent pour un total de 6 000\$. Cette subvention assurera la mise en place du projet « À L'ÉCOLE À PIED, EN VÉLO ET EN VOITURE EN TOUTE SÉCURITÉ ! ». Le personnel et les intervenants de l'École sensibiliseront les élèves aux règles de bonne conduite; des marquages dans la cour de l'école permettront de pratiquer les déplacements sécuritaires.

Les parents seront consultés et éventuellement invités à se joindre à des *Trottibus* et *Vélobus* afin d'accompagner des élèves qui utiliseraient ces transports actifs pour venir à l'école. On envisage aussi de nouveaux corridors de vélos pour connecter les quartiers St-Jean Baptiste et Montcalm. L'École poursuit dans la lignée d'appuyer de façon sécuritaire un deuxième débarcadère sur la rue Ste-Ursule et engager un brigadier scolaire.

Sécurité sur la rue Couillard, secteur du CPE Les Petits Murmures :

Un projet de résolution est en chantier en collaboration avec le CPE et un comité de citoyens engagés afin d'assurer la sécurité des tout-petits. On souhaite faire déclarer le secteur zone scolaire afin que les règlements de circulation s'y appliquent.

DÉMARCHE COLLABORATIVE D'ANALYSE DES ENJEUX ET RÉOLUTION SUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS EN ZONE SCOLAIRE (ÉCOLE ET CPE),
RÉSOLUTION 24-05-13-04

En collaboration avec la direction du *CPE Les petits murmures* et avec celle de parents du quartier latin, le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec des actions concrètes pour assurer la sécurité des enfants dans les zones à proximité des écoles et des garderies du Vieux-Québec. Une série de mesures est proposée. Le Conseil de quartier demande à la Ville de les étudier. Ces mesures proposent, entre autres, un meilleur affichage, l'ajout d'un brigadier scolaire, une surveillance policière accrue, des traverses surélevées, le respect de la réglementation en vigueur concernant les heures de livraison par camion, etc. Le tout dans le but de favoriser le ralentissement des véhicules.

Des pistes de solutions sont proposées de bonne foi, mais le Conseil de quartier fait confiance aux experts de la Ville pour régler cet enjeu de sécurité avant un triste accident.

PROPOSÉE par Andréanne Bernier et DUMENT APPUYÉE par Farrah Bérubé.

Johan Montbrun, directeur des grands évènements, sera présent à l'assemblée de juin pour présenter les exigences envers les organisateurs dans l'esprit d'atténuer les contrecoups négatifs sur la vie quotidienne des résidents.

- Intervention auprès de CDPQ-Infra; **point reporté**
- Ceinture de chantier-terrain de la Garde-Côtière sur le boulevard Champlain
- Suivis: **points reportés**
 - Débordement du fleuve : travaux par la Ville et CUQ
 - Place de Namur

9.0 Fonctionnement du conseil d'administration; point reporté

- Consultations publiques ou séances d'information publique à venir
- Adoption du calendrier d'assemblées(résolution)
- Sujet à venir prochaine assemblée

10.0 Correspondance point reporté

11.0 Levée de la séance 21h03

Signé

Jocelyn Gilbert, président

Modifications réglementaires en lien avec un projet résidentiel et commercial au 78, rue Saint-Paul

- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou, à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 742 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 503 (projet au 78, rue Saint-Paul, quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire, district électoral du Cap-aux-Diamants)
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 742 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 504 (projet au 78, rue Saint-Paul, quartier du Vieux-Québec Cap-Blanc-Colline parlementaire, district électoral du Cap-aux-Diamants)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 14 au 20 mai 2024 inclusivement

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Le projet concerne le terrain vacant qui est situé au 78, rue Saint-Paul, localisé entre la rue Saint-Paul et Quai Saint-André. La zone 11007Mb est localisée approximativement à l'est de la côte Dinan, au sud de Quai Saint-André, à l'ouest des rues Saint-Pierre et du Sault-au-Matelot et au nord de la rue des Remparts.

Description du projet et principales modifications

Un projet résidentiel et commercial est prévu sur le terrain situé au 78, rue Saint-Paul, situé entre la rue Saint-Paul et Quai Saint-André.

Le projet de 6 étages prévoit l'aménagement de 10 logements aux étages supérieurs et d'un local commercial au rez-de-chaussée.

Considérant le caractère unique du secteur, la Ville souhaite adopter un plan de construction afin de permettre la réalisation du projet dans le respect de l'environnement existant.

Le terrain visé est également assujéti à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec de même qu'au ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.

Principales modifications à la réglementation

Les modifications réglementaires proposées concernent deux règlements en lien avec le plan de construction. Seul le projet de modification R.C.A.1V.Q. 504 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire relativement à l'aire d'agrément.

Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires proposées, consultez les sommaires décisionnels et les fiches de modifications réglementaires ci-bas.

Seul le projet R.C.A.1V.Q. 504 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire (aire d'agrément).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

[Participation citoyenne - Projet résidentiel et commercial au 78, rue Saint-Paul \(quebec.gc.ca\)](http://quebec.gc.ca)

Participation

Conseillère municipale :

Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Personne-ressource :

Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

Coordination de la consultation :

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation dans la page Web du projet

- 12 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
- 5 visiteurs ont consulté la documentation disponible et 0 citoyens/citoyennes ont apporté des commentaires ou des questions.

Questions et commentaires du public

Aucune intervention.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

Le 4 juin 2024

Rédigé par

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications